

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 54/2018

Nos réf. : AT/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SOUS - PREFECTURE
 12 DEC. 2018
 MONTBELLIARD**

<p>DATE DE CONVOCATION : 28/11/2018</p>	<p>L'an deux mil dix huit le six décembre à vingt heures,</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE : 06/12/2018</p>	<p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS :</p> <p><i>En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 25 Ayant donné procuration : 6 Absents excusés : 0 Absents : 2 Exclu : 0</i></p>	<p><u>Étaient présents</u> : TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, MORANDINI-HENRICI Séverine, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie, GROSJEAN Aline, ADDE Patrick, MERAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminka.</p> <p><u>Étaient représentés</u> : VILMINOT Pascal, LALLAOUA Nora, NOIROT Catherine, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, GLAB Grégory.</p>
<p>OBJET :</p> <p><i>Subvention DETR Rue du Lorday</i></p>	<p><u>Procurations données</u> : VILMINOT Pascal a donné procuration à GRISEY David, LALLAOUA Nora a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, NOIROT Catherine a donné procuration à FRANÇOIS Claudine, SEGAUD Grégoire a donné procuration à BEDEZ Christian, DELMARRE Véronique a donné procuration à JELIC Céline, GLAB Grégory a donné procuration à DURY Bernard.</p> <p><u>Absents</u> : MULLER-FRAS Stéphanie, GORGULU Alpay.</p>
<p>RÉSULTAT DU VOTE :</p> <p>- <i>Pour : 25</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i></p>	<p>Madame Nathalie ATAR est nommée secrétaire de séance.</p>

En février 2017, par délibération n° 01/2017, le Conseil Municipal s’est prononcé, pour les besoins des travaux de la rue du Lorday, sur le plan de financement suivant :

- Montant des travaux : 52 673,00 € HT soit 63 207,60 € TTC

- Financement :

- Fonds propres : 36 871,10 € soit 70 %
- Subvention DETR (État) : 15 801,90 € soit 30 %

Suite au dépôt du dossier de DETR, la Direction Départementale du Territoire (DDT) a été sollicitée par les Services de l’État en charge de l’examen du dossier afin d’avoir un avis sur l’aspect technique des travaux envisagés.

Suite aux échanges avec la DDT, et également avec les riverains de la rue du Lorday et alentours, afin de répondre aux spécifications techniques (zone PPRI, cheminements, gestion des eaux de pluie) et aux doléances des habitants (aménagement du carrefour Alouettes-Fauvettes-Lorday), le projet a été redimensionné afin de répondre aux différents besoins.

Ce nouveau projet, suite à une mise en concurrence via la publication d'un Marché à Procédure Adaptée, s'élève à 77 740,60 € HT soit 93 288,72 € TTC (montant basé sur le Détail Quantitatif Estimatif – DQE – faisant office de Bordereau des Prix Unitaires – BPU – et qui sera donc ajusté en fonction des quantités réellement réalisées).

Le Conseil Municipal de Bavans, sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

- sollicite la participation de l'État au titre des fonds de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
- s'engage à réaliser et à financer les travaux de réaménagement de la rue du Lorday, dont le montant s'élève à 77 740,60 € HT (montant estimatif),
- se prononce sur le nouveau plan de financement prévisionnel suivant :
 - Fonds propres en fonction du montant attendu : 50 531,39 € soit 65 %
 - Subvention DETR : 27 209,21 € soit 35 %,
- sollicite en conséquence le soutien de l'État pour la réalisation de cette opération,
- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Fait et délibéré à Bavans, le 06/12/2018
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 06/12/2018
Publiée le 06/12/2018.....
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire

